

laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière

Contexte

En matière de laïcité, les établissements publics de santé ainsi que les établissements sociaux et médico-sociaux doivent veiller au respect des **deux règles fondamentales** :

- **Stricte neutralité de la part des personnels** exerçant dans ces établissements qui ne doivent manifester d'aucune façon une appartenance religieuse
- **Respect des croyances des patients et résidents** accueillis dans les établissements de la FPH qui doivent pouvoir suivre les préceptes de leur religion, ces droits s'exerçant dans le respect de la liberté des autres patients ou résidents

Les évolutions sociétales et le contexte de l'actualité rendent nécessaires une affirmation et une clarification de ces principes.

Ainsi, **plusieurs actions récentes du gouvernement visent au renforcement des principes de laïcité dans la fonction publique** et dans les établissements de santé.

Objectifs

Accompagner, dans le cadre d'une démarche institutionnelle, les professionnels de santé à la gestion de situations de conflits éventuels sur ce sujet.

- Maîtriser les principes fondamentaux de la laïcité
- Identifier les droits et devoirs des personnels et des patients en situation d'accompagnement et de soins
- Repérer les situations de conflits éventuels dans l'interaction entre principes républicains et les convictions individuelles
- Mobiliser des techniques de médiation adaptées aux situations rencontrées
- Appliquer des méthodes et outils adaptés dans l'établissement
- Améliorer ses pratiques sur la base des retours d'expériences

Renseignements complémentaires

Nombre de Stagiaires :

- **De 6 à 15 personnes par session**

Coût pédagogique : **3 980 € par groupe, soit 663.33 € par agent sur une base de 6 participants**

Programme

- Définir le concept de "Laïcité" à la française au travers et à partir de notre histoire
- Montrer, à travers les textes comment le principe de laïcité associe pour les agents et les usagers, la neutralité du service public et leur liberté religieuse
- Définir les grands principes de laïcité dans la FPH
- Une approche juridique et pragmatique répondant aux préoccupations de terrain
- Prévenir des situations de tensions
- Communiquer en situation transculturelle et en situation de soins transculturelle
- Appréhender les outils de la communication non violente et de la relation d'aide
- Appliquer des méthodes et outils adaptés dans l'établissement

Public

Il est souhaitable qu'une équipe pluri-disciplinaire constituée de personnes ressources (2 à 3) puisse participer conjointement à une même session de formation : - Référent Laïcité, - Cadre de direction, encadrement médical et non médical, - Médiateurs médicaux et non médicaux, - Membre du CHSCT, - Représentants des usagers, - Représentant des aumôniers de l'établissement désignés par leurs pairs, - Personnels médicaux, soignants et administratifs en contact avec les patients et les familles

Exercice

2019

Code de formation

AFC 1.09

Nature

AFC

Organisé par

EMS

Durée

21 heures